

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	12	12 + 3 pouvoirs

Date de convocation 22 mars 2022
-------------------------------------

Date d'affichage du compte rendu 01 avril 2022
---

L'an deux mille vingt-deux, le trente Mars à vingt heures, la Séance du conseil municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Séance du conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents : **VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, ALINE Frédérique, PARIS François, PERDREAU Nicolas, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, FERREIRA Julien.**

Absent : **GUILLARD Angelo.**

Représentées : **POUPARD Corine par ALINE Frédérique, BLOT Hélène par DECOSTERD Laure, FOUQUET Nathalie par VANDIER Dominique.**

**Monsieur DUSAUTOY Jérôme** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Aménagement de la traversée d'agglomération par la rue Pasteur et du centre bourg : approbation du DCE-lancement de la consultation-autorisation de signer les marchés**

**N° de délibération : 2022\_03\_15**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	15	15	0	0	0

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir adopté le programme des travaux d'aménagement et le plan de financement de la traverse d'agglomération de la RD 46 rue Pasteur et du Centre Bourg par délibération de ce jour, il est nécessaire d'engager la procédure de consultation des entreprises.

M. le Maire soumet donc à l'approbation de l'assemblée le dossier de consultation des entreprises et l'invite à approuver ce dossier de consultation, décider de lancer la consultation des entreprises et l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises qui auront été retenues par la commission d'appel d'offres.

**DELIBERATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22-1,

Vu le code de la commande publique,

Vu le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement de la traversée d'agglomération par la rue Pasteur et du Centre bourg,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire

**Après en avoir délibéré,**

Article 1<sup>er</sup> - Approuve le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération par la rue Pasteur et du Centre bourg,

Article 2 - Décide de lancer la consultation des entreprises pour la passation de ces marchés selon la procédure adaptée.

Article 3 - Charge M. le Maire de signer les marchés à conclure avec les entreprises qui auront été retenues par la commission d'appel d'offres, ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

Article 4 – Dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours et seront reconduits dans les budgets ultérieurs en tant que de besoin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Patrice VALENTIN, maire



Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN  
2022.05.02 23:02:26 +0200  
Ref:20220502\_105202\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire